



The English Speaking Catholic Council

Le conseil catholique d'expression anglaise

SOMMAIRE: ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES ET

LIBERTÉ DE RELIGION AU QUÉBEC

Le Conseil catholique d'expression anglaise (ESCC) a été formé en 1981 afin de servir de point de convergence pour la coordination d'activités communautaires menées par les catholiques anglophones, à l'origine de Montréal, et par la suite, de tout le Québec. Les catholiques d'expression anglaise représentent un solide groupe de 385 000 membres au Québec¹, une société dans laquelle ils assurent activement leur présence. Le ESCC représente régulièrement leurs intérêts auprès de dirigeants gouvernementaux à l'échelle locale, provinciale et fédérale.

Notre mémoire traite de quatre questions qui suscitent une vive inquiétude.

- I. **Le pluralisme, la religion et la société québécoise** La liberté de religion et la reconnaissance de la diversité religieuse ont fait l'objet d'un intérêt marqué durant l'émergence et le développement des démocraties libérales. Or, le pluralisme religieux continue de confronter les sociétés libérales à des défis et à des perspectives à caractère unique. Le désaccord public actuel, relatif aux limites de la liberté de religion, fait partie d'un débat plus profond sur la nature du libéralisme. Certains secteurs de la société québécoise se posent en champions d'une forme de convergence ou de libéralisme global visant à supprimer l'expression publique de la religion, à restreindre la liberté de religion et à imposer un ensemble de valeurs communes et une forme commune de libéralisme. Le ESCC rejette cette vision globale du libéralisme; il joint plutôt les rangs de ceux qui luttent en faveur d'un libéralisme plus humble et plus généreux pouvant accommoder un véritable pluralisme. Cette forme conciliante de libéralisme reconnaît qu'il existe un nombre souvent incommensurable de concepts rivaux et incompatibles du bien humain et de l'épanouissement de l'homme dans la société. La religion est au cœur de cette profonde diversité humaine. Nous estimons que la reconnaissance et le respect de la diversité religieuse demeurent un outil indispensable au développement des sociétés libérales pluralistes. L'échec en matière de diversité religieuse constitue l'échec du libéralisme. Il conduira à des tensions et à des conflits sociaux au lieu de mener à la tolérance et à la paix.

II. La liberté de religion : la pierre d'assise de la tolérance et des droits de la personne : Les accommodements en matière de diversité religieuse sont un principe fondamental dans tout système constitutionnel libéral. Le « droit fondamental » de liberté de religion est enchâssé dans nos chartes constitutionnelles des droits et libertés. La liberté religieuse a été acclamée comme étant « la liberté primordiale » et la pierre d'assise de la tradition libérale des droits de la personne. Toutefois, depuis quelques années, un nouveau type de libéralisme écarte la religion sous prétexte qu'elle est une source de conflits, de violence et de fanatisme. Ses défenseurs proclament le besoin de restreindre la liberté de religion, prétendant qu'elle est la pierre d'achoppement à l'avancement d'autres droits et libertés plus fondamentaux.

¹ Selon les données du recensement canadien de 2001, ce groupe représente environ 42 % de tous les Québécois, dont l'anglais est la première langue officielle parlée, dans les 17 régions administratives du Québec.

Dénigrer la liberté religieuse représente une menace pour le développement salubre de toute démocratie libérale. Le ESCC souligne le besoin de renouveler et de réaffirmer son engagement envers ce droit humain fondamental. Premièrement, la liberté de religion nous libère d'une longue histoire de persécutions menées contre les groupes religieux minoritaires. Deuxièmement, la liberté de religion vise à protéger l'expression fragile et unique de la profonde diversité des êtres humains. Troisièmement, la liberté de religion sert de protection aux voix prophétiques et inspiratrices des mouvements de résistance religieuse contre les revendications intransigeantes des élites politiques et laïques. Dans de nombreuses sociétés, les mouvements ayant une appartenance religieuse ont joué un rôle primordial dans la résistance contre les régimes autoritaires. Quatrièmement, la liberté de religion protège l'indépendance et l'autonomie des collectivités et institutions religieuses contre les interventions et le contrôle de l'État.

Nous reconnaissons l'existence de limites justifiables à la liberté de religion, mais nous rejetons les tentatives visant à donner la préséance à d'autres droits susceptibles d'empiéter sur la liberté de religion. Quant à la question de religion et d'égalité entre les sexes, nous soulignons qu'il est possible de trouver des déclarations non équivoques sur le principe fondamental d'égalité entre hommes et femmes dans toutes les grandes religions. Toutefois, nombre d'entre elles allient l'affirmation du principe d'égalité entre les sexes à une reconnaissance de l'importance fondamentale de la différence sexuelle dans l'écologie sociale de la vie humaine. D'autres secteurs de la population écartent avec colère toute affirmation axée sur l'importance de la différence sexuelle. Quant à nous, nous rejetons les propositions qui restreignent la liberté de religion et qui enchâssent une idéologie particulière d'égalité entre les sexes dans nos chartes constitutionnelles.

III. La religion dans l'enseignement, les institutions publiques et le milieu du travail Le ESCC souhaite voir une réaffirmation plus énergique des droits historiques des parents en ce qui concerne l'éducation morale et religieuse de leurs enfants, comme le stipule l'article 41 de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*. Nous exprimons nos craintes au sujet de la mise en application d'un programme obligatoire d'enseignement religieux dans les écoles privées confessionnelles. Nous affirmons le droit des écoles religieuses privées de recevoir des fonds publics.

Nous affirmons également le droit de professer ouvertement sa religion, en public et en privé, ce qui comprend le respect du port de vêtements religieux, des prières et de

l'affichage de symboles religieux dans des lieux publics. Nous recommandons aussi l'établissement de « congés personnels » flexibles et payés, que les employés pourront utiliser pour observer les fêtes religieuses annuelles.

IV. La religion, le capital social et les politiques publiques La dernière partie de ce mémoire s'appuie sur un nombre croissant de preuves scientifiques qui associent l'engagement religieux à des indicateurs positifs de bien-être personnel et social. Ces résultats révèlent que l'affiliation et l'engagement religieux sont en corrélation avec des taux plus élevés de résultats scolaires, d'engagement civique, de dons de charité, des taux réduits de délinquance et de toxicomanie, de conflits conjugaux, des taux plus élevés d'implication parentale et une réduction des risques de dépression et de suicide. Les collectivités religieuses sont habituellement en première ligne pour accueillir et intégrer les immigrants. Elles fournissent, en outre, un soutien essentiel aux segments de la société qui sont à risque en raison de leur marginalisation, de leur pauvreté, de leur âge ou de leur origine ethnique. Les associations ayant une appartenance religieuse sont impliquées dans la plupart des secteurs de la société civile : éducation, soins de santé, justice sociale, activisme lié aux droits de la personne, immigration, problèmes environnementaux et développement international.

Les détracteurs de la religion prônent la suppression sociale de la religion et sa marginalisation. Or, le ESCC croit qu'une approche plus constructive concernant l'avenir du Québec exige une analyse plus modérée et plus fouillée des contributions substantielles fournies par diverses collectivités religieuses québécoises au bien-être de la société. Il estime en outre qu'il importe d'établir des formes de collaboration plus novatrices entre l'État et ce secteur vital de la société civile.

Le Conseil catholique d'expression anglaise

Montréal, le 18 octobre 2007

